

Le 15 mai 2023

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

**Objet : Demande de propositions (DP) n°2023-04
Rapport d'analyse des lacunes et de recommandations**

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour la production d'un rapport d'analyse des lacunes et de recommandations (le rapport), en anglais et en français, qui précisera ce qui est nécessaire pour assurer la qualité, la sécurité, la transparence et l'efficacité des applications de santé mentale et de santé liée à la consommation de substances pour les utilisatrices et utilisateurs finaux et pour les professionnelles et professionnels de la santé en tant qu'outils cliniques, y compris les considérations cliniques et les commentaires des personnes vivant et ayant vécu une expérience et des Canadiennes et Canadiens noirs, des Premières Nations, des Inuites et Inuits, des Métisses et Métis et des personnes de couleur.

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant la mise en œuvre de l'initiative susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure avancée de l'Est, le mardi 13 juin 2023**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h ne seront pas acceptées; elles seront retournées à l'expéditeur, sans avoir été ouvertes.

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À

contracts@scc.ca avant l'heure et la date de clôture de la demande de soumissions (y compris la proposition financière).

1. PIÈCE JOINTE N° 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit figurer dans la PIÈCE JOINTE N° 1.

2. PIÈCE JOINTE N° 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents requis ou ne respectent pas le format prescrit pour l'information financière (annexe D de la DP n° 2023-04 du CCN) peuvent être considérées comme incomplètes et rejetées.

Le CCN n'est tenu d'accepter aucune des propositions reçues, pas même la plus basse.

Les questions concernant le sens ou l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à contracts@scc.ca avant 12 h (midi), heure avancée de l'Est, le **mardi 30 mai 2023**. Toutes les réponses seront publiées sur le site web AchatsCanada.

Demande de propositions n°2023-04

Liste des documents

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

**ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE
D'ACCEPTATION**

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ **N° d'identification de l'entreprise** _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de sa représentante ou son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).

2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :

- i) l'annexe A ci-jointe, intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
- ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
- iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation »;
- iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Proposition financière ».

3. Période visée pour la prestation des services

- i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
- ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
- iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer conformément à l'échéancier établi à l'annexe B.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières fournies à l'annexe D : Proposition financière de la DP n° 2023-04 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter une modification facultative ou des

changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2023-04 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années optionnelles

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent PAS inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Loi appropriée

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la DP n° 2023-04 du CCN est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité de la soumission

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le _____ 2022

Par _____
NOM DE L'ENTREPRISE

Par _____

Par _____

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

RAPPORT D'ANALYSE DES LACUNES ET DE RECOMMANDATIONS	
Projet	<p>Le Conseil canadien des normes (CCN) attribuera un (1) contrat pour la production d'un rapport d'analyse des lacunes et de recommandations (le rapport), en anglais et en français, qui précisera ce qui est nécessaire pour assurer la qualité, la sécurité, la transparence et l'efficacité des applications de santé mentale et de santé liée à la consommation de substances pour les utilisatrices et utilisateurs finaux et pour les professionnelles et professionnels de la santé en tant qu'outils cliniques, y compris les considérations cliniques et les commentaires des personnes vivant et ayant vécu une expérience et des Canadiennes et Canadiens noirs, des Premières Nations, des Inuites et Inuits, des Métisses et Métis et des personnes de couleur.</p>
Contexte	<p>Le CCN est une société d'État investie du mandat de promouvoir la normalisation au Canada. Son mandat consiste à encourager une normalisation volontaire efficace au Canada lorsque celle-ci n'est pas expressément prévue par la loi.</p> <p>Santé Canada a établi six sujets prioritaires touchant la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances (SMSLCS) et exige la publication de directives nationales normalisées qui seront le fruit d'un processus consensuel, intégrant l'apport de toutes les parties intéressées concernées, et qui pourront être appliquées par les autorités compétentes, les établissements de soins de santé et les fournisseuses et fournisseurs.</p> <p>À l'appui de ces travaux, le CCN tirera parti du système national de normalisation afin de fournir les directives nationales normalisées requises et de faire progresser le consensus national sur les normes relatives aux services de SMSLCS. Ce rapport d'analyse des lacunes et de recommandations (le rapport) sera l'un des six éléments livrables intégrés fondés sur des normes, de portée nationale, qui seront fournis.</p> <p><u>Objet</u></p> <p>Répondre aux besoins des fournisseuses et fournisseurs et des utilisatrices et utilisateurs finaux en ce qui concerne un mécanisme d'évaluation de la qualité, de l'efficacité, de la transparence et de la sécurité des applications de santé mentale et de santé liée à la consommation de substances, de sorte que la population canadienne et les fournisseuses et fournisseurs de soins de santé qui souhaitent s'en servir dans le cadre d'un plan de soins puissent faire des choix éclairés.</p> <p>Le FOURNISSEUR aura recours à des parties compétentes possédant une expérience et une expertise relativement aux services de SMSLCS et aux</p>

	<p>applications et outils numériques pour produire le rapport d'analyse des lacunes et de recommandations conformément au plan de travail convenu.</p> <p><u>Résultat</u></p> <p>Le rapport constituera une première étape dans l'offre à la population canadienne d'une solution de normalisation à l'appui de la constitution d'une source d'information fiable sur la qualité, l'efficacité, la transparence et la sécurité des applications de SMSLCS.</p> <p><u>Principes</u></p> <p>Le FOURNISSEUR examinera les normes, les données probantes, les outils de réglementation, les cadres internationaux et autres documents pertinents existants, en tirera parti et prendra appui sur ceux-ci, en collaboration avec les partenaires désignés et les parties concernées.</p> <p>Le CCN reconnaît que l'actuelle pandémie de COVID-19 a obligé le recours à des activités virtuelles ou à distance pour veiller à ce que les opérations d'élaboration puissent toujours être menées à bien. Le FOURNISSEUR devra tirer parti de l'environnement opérationnel virtuel et des outils disponibles pour produire le rapport.</p> <p><u>Calendrier et distribution</u></p> <p>Les travaux doivent commencer à la date d'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>Le rapport doit être produit et présenté au CCN en anglais et en français, conformément au plan de travail au plus tard le 29 février 2024.</p> <p>Le CCN sera propriétaire du rapport et de la propriété intellectuelle connexe.</p>
Portée	<p>Production d'un rapport d'analyse des lacunes et de recommandations (le rapport) dans lequel on analysera l'état actuel des cadres, des normes et des données probantes existants afin d'influencer les progrès futurs en matière de normalisation à l'appui de l'assurance de la qualité, de l'efficacité, de la transparence et de la sécurité des applications de SMSLCS.</p> <p>Le rapport indiquera les éléments nécessaires pour garantir la qualité, la sécurité, l'efficacité et la transparence des applications de SMSLCS pour les utilisatrices et utilisateurs finaux, y compris les considérations cliniques, la protection des renseignements personnels, ainsi que le flux et l'utilisation des données, avec la contribution de spécialistes, de cliniciennes et cliniciens, de même que des personnes vivant et ayant vécu une expérience et des Canadiennes et Canadiens noirs, des Premières Nations, des Inuites et Inuits, des Métisses et Métis et des personnes de couleur.</p>

En outre, il convient de tenir compte de la façon dont les applications de SMSLCS garantissent la protection des données personnelles sur la santé et dont les fournisseuses et fournisseurs de soins de santé et les utilisatrices et utilisateurs finaux peuvent intégrer les applications à un plan de soins.

Cela s'appliquera aux applications gratuites et payantes créées pour les téléphones cellulaires ou le Web et les navigateurs portant sur la SMSLCS.

Le rapport mettra l'accent sur la meilleure façon d'établir un lien entre les cadres et les solutions de normalisation pertinents existants, notamment ce qui suit :

- [le cadre d'évaluation de la Commission de la santé mentale du Canada \(CSMC\) et des Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#);
- [le Homewood Research Institute Framework for Evaluating Digital Mental Health Tools](#) (cadre d'évaluation des outils numériques de santé mentale);
- [le Homewood Research Institute Framework for the Evaluation of Mobile Apps for Youth Mental Health – Research Report](#) (cadre d'évaluation des applications mobiles pour la santé mentale des jeunes – rapport de recherche);
- [IEC 82304-1:2016 Logiciels de santé – Partie 1 : Exigences générales pour la sécurité des produits](#);
- [ISO/TS 82304-2:2021 Health software — Part 2: Health and wellness apps — Quality and reliability, ainsi que d'autres ressources communautaires](#);
- [ISO 81001-1:2021 – Sécurité, efficacité et sûreté des logiciels de santé et des systèmes TI de santé — Partie 1 : Principes et concepts](#);
- [IEC 81001-5-1:2021 – Sécurité, efficacité et sûreté des logiciels de santé et des systèmes TI de santé — Partie 5-1 : Sûreté — Activités du cycle de vie du produit](#);
- [ISO/AWI 27799 – Informatique de santé — Management de la sécurité de l'information relative à la santé en utilisant l'ISO/IEC 27002](#).

En plus de l'analyse des lacunes, le rapport fournira des recommandations sur les prochaines étapes de la normalisation à l'appui de l'assurance qualité, de l'efficacité, de la transparence et de la sécurité des applications de SMSLCS au Canada. Le rapport comprendra également des recommandations visant à intégrer les pratiques exemplaires en matière de lutte contre le racisme, d'élimination de la stigmatisation et d'équité en matière de santé à la normalisation future des applications liées au bien-être et à la santé au Canada. De même, le rapport présentera des recommandations visant à influencer l'utilisation des applications dans les parcours de soins, en fonction des données probantes et des cas de mise en œuvre disponibles, en citant des modèles de soins pertinents (p. ex. les soins par paliers).

	<p>Une partie du rapport comprendra un sommaire décrivant les principales constatations du rapport complet. Le rapport comprendra également une section pour la méthodologie, une bibliographie et une liste des intervenantes et intervenants consultés.</p> <p><u>Mobilisation</u></p> <p>On s'attend à ce que le FOURNISSEUR cherche à tirer parti de l'expertise canadienne et à assurer une représentation géographique et diversifiée. Le FOURNISSEUR devra entreprendre des activités de sensibilisation et de mobilisation auprès des parties concernées, y compris celles désignées par le CCN, notamment les membres du Collectif national de normalisation en SMSLCS, les fournisseuses et fournisseurs de soins primaires, les fournisseuses et fournisseurs de soins de santé, les personnes vivant et ayant vécu une expérience, les partenaires noirs, autochtones et de couleur, les partenaires LGBTQ+, les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales du domaine de la SMSLCS et les développeuses et développeurs d'applications touchant la SMSLCS et le bien-être général sur toutes les principales plateformes (Windows, Android, Apple), de même que les magasins d'applications (Windows, Android, Apple).</p>
<p>Tâches et spécifications techniques</p>	<p>La présente annexe énonce les exigences détaillées applicables aux travaux que doit réaliser le FOURNISSEUR tout au long des étapes requises.</p> <p>Les éléments livrables à la fin du projet consisteront en la publication du rapport d'analyse des lacunes et de recommandations. Le rapport doit être présenté au CCN simultanément en anglais et en français.</p> <p>Le FOURNISSEUR devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • former une équipe de projet dont les membres ont les compétences techniques et linguistiques nécessaires pour gérer le projet, les participantes et participants et les autres activités précisées dans la section Éléments livrables; • soumettre tous les éléments livrables aux termes du contrat directement au CCN, par courriel ou dans l'espace électronique convenu à cette fin, conformément au calendrier et au plan de travail approuvés; • tenir le CCN au courant en lui remettant des rapports aux dates prévues dans le contrat; • gérer le processus de production du rapport et fournir un soutien (coordination et communication) aux participantes et participants;

	<ul style="list-style-type: none"> • informer le CCN au sujet de tous les communiqués conjoints et obtenir son approbation définitive à cet égard; • accorder un délai suffisant au CCN pour qu'il examine et approuve toute annonce publique non mentionnée aux présentes concernant les travaux entrepris dans le cadre du projet; en particulier, le FOURNISSEUR doit accorder au CCN les délais minimums suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ communication du FOURNISSEUR ou communication conjointe du FOURNISSEUR et du CCN – minimum de quinze (15) jours ouvrables. Remarque : Ce délai s'applique à l'approbation par le CCN du contenu préparé par le FOURNISSEUR pour les communications conjointes. Il appartient au CCN de décider de la date de diffusion; • reconnaître la contribution du CCN et celle des bailleuses et bailleurs de fonds connexes à la production du rapport (y compris les annonces qui s'y rapportent); • informer le CCN des modifications apportées à la portée du projet, au plan de travail, au budget ou au calendrier et lui faire approuver ces modifications; • rendre le rapport accessible; • veiller à la tenue à jour de la documentation appropriée nécessaire à l'activité de production.
Éléments livrables	Voir le tableau des éléments livrables qui suit.

Étape d'élaboration	Directives	Élément livrable
Travaux préliminaires (00)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le FOURNISSEUR doit mener des recherches et des analyses appropriées afin de veiller à la collecte des renseignements et des données probantes disponibles. 2. Le FOURNISSEUR doit veiller à ce que des activités de mobilisation appropriées soient menées pour recruter les intervenantes et intervenants clés ciblés. 3. Le FOURNISSEUR doit veiller à assurer une « offre active » pour déterminer la langue officielle privilégiée des intervenantes et intervenants et voir au déroulement des activités de mobilisation en fonction de cette préférence. 4. Produire un plan de travail du projet énonçant clairement les éléments livrables et tenant compte de l'utilisation des deux langues officielles. 5. Décrire les méthodes qui seront utilisées pour produire le rapport d'analyse des lacunes et de recommandations (p. ex. les méthodes utilisées pour effectuer des recensions de la littérature et déterminer les thèmes clés, les lacunes et les recommandations). 6. Déterminer la portée appropriée du projet (selon les besoins, les recherches sur l'environnement de normalisation et les besoins relatifs à l'utilisation prévue de l'application, comme la certification). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Confirmation que les recherches et analyses requises ont été effectuées. 2. Confirmation que les activités de mobilisation requises ont été effectuées. 3. Confirmation que les préférences linguistiques indiquées dans le cadre de l'« offre active » ont été respectées. 4. Approbation du plan de travail du projet par le CCN. 5. Approbation des méthodes du projet par le CCN. 6. Approbation de la portée du projet par le CCN.

Étape d'élaboration	Directives	Élément livrable
Leadership et mobilisation (10)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former une équipe de projet dont les membres possèdent l'expertise nécessaire pour rédiger le rapport. <ol style="list-style-type: none"> a) Le FOURNISSEUR doit désigner une ou un responsable en mesure de diriger et d'animer les discussions. Cela doit comprendre la capacité d'animer des discussions avec les personnes vivant et ayant vécu une expérience. 	<ol style="list-style-type: none"> a) Confirmation de la sélection d'une équipe et d'une ou un responsable compétents.
Consultation publique (20)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un groupe de référence composé de représentantes et représentants de chaque province et territoire est mis sur pied. <ol style="list-style-type: none"> a) Des réunions de consultation avec les parties concernées sont organisées afin d'examiner les commentaires reçus à des moments clés des travaux, de formuler des conseils à cet égard et de confirmer le consensus pour y donner suite. 2. Le FOURNISSEUR doit veiller à assurer une « offre active » pour déterminer la langue officielle privilégiée des intervenantes et intervenants et voir au déroulement des activités de mobilisation en fonction de cette préférence. 	<ol style="list-style-type: none"> a) Les résultats des consultations sont consignés. 2. Confirmation que les préférences linguistiques indiquées dans le cadre de l'« offre active » ont été respectées.
Publication (30)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <ol style="list-style-type: none"> a) Produire toutes les communications conjointes et les faire approuver par le CCN, le cas échéant. a) Toute communication conjointe doit être rédigée dans les deux langues officielles. 	<ol style="list-style-type: none"> a) Approbation des communications conjointes par le CCN. b) c) Présentation au CCN du rapport dans les deux langues officielles du Canada.

Étape d'élaboration	Directives	Élément livrable
	b) Le document est fourni au CCN simultanément dans les deux langues officielles du Canada.	

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Renseignements généraux

Un comité d'évaluation technique composé d'au moins trois (3) représentantes et représentants du CCN ou nommés par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la DP n° 2023-04. Le comité sera dissous une fois qu'il aura choisi le soumissionnaire à qui le CCN octroiera le contrat du projet.

Les propositions seront évaluées selon les critères décrits et l'énoncé des travaux. Les soumissionnaires sont invités à traiter ces critères suffisamment en détail dans leur proposition pour permettre une évaluation complète. Il leur incombe de démontrer qu'ils répondent aux exigences de la demande de propositions (DP).

Seule l'expérience attestée par des documents justificatifs décrivant où et comment elle a été acquise sera prise en considération lors de l'évaluation. Il ne faut pas supposer que le comité d'évaluation connaît nécessairement l'expérience et les compétences des soumissionnaires ou des ressources proposées. Par conséquent, toute expérience pertinente doit être démontrée dans la proposition technique écrite des soumissionnaires, qui ne doit pas dépasser 20 pages (annexes exclues).

Processus d'évaluation

Étape 1 – Évaluation selon les critères obligatoires

Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles répondent aux critères obligatoires énoncés dans la partie A, *Critères obligatoires*, de l'annexe C, *Critères de l'évaluation technique*. Seules les propositions répondant à TOUS les critères obligatoires seront retenues.

Étape 2 – Évaluation selon les critères cotés

Toutes les propositions retenues à l'étape 1 seront évaluées et cotées en fonction des critères énoncés dans la partie B, *Critères cotés*, de l'annexe C, *Critères d'évaluation technique*. L'évaluation déterminera la note technique des soumissionnaires. Les propositions dont la note aura atteint ou dépassé le seuil d'admissibilité passeront à l'étape 3.

Étape 3 – Évaluation de la proposition financière

Seules les propositions répondant à tous les critères techniques des étapes 1 et 2 passeront à l'étape 3.

Les soumissionnaires doivent indiquer un prix pour chaque élément listé dans le formulaire de l'annexe D, *Proposition financière*. Les plages de prix (p. ex. : « 10 à 13 \$ ») ne sont pas acceptées.

Étape 4 – Méthode de sélection

Le soumissionnaire ayant obtenu la note totale (technique et financière) la plus élevée sera sélectionné. La note technique compte pour 70 % de la note totale, et la note financière, pour 30 %.

La note technique de chaque proposition sera calculée comme suit : le nombre de points obtenus divisé par le total possible de points, multiplié par 0,7. La note financière sera déterminée comme suit : calcul au prorata du prix le plus bas évalué, puis multiplication du résultat par 0,3. En cas d'égalité entre plusieurs propositions, c'est celle qui aura obtenu la note technique la plus élevée qui sera sélectionnée.

PARTIE A – CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles respectent les critères obligatoires suivants.

Élément	Critère obligatoire	Respect (oui ou non)
M1	Le soumissionnaire doit démontrer sa compétence technique dans le domaine en fournissant deux (2) exemples de travaux en cours ou récents, ou de travaux connexes, attestant de son expérience avec les technologies numériques et les services de santé mentale et santé liée à la consommation de substances (SMSLCS).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M2	<p>Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque ressource proposée, un curriculum vitae détaillé, précisant notamment les antécédents professionnels liés à la gestion de consultations avec les principales intervenantes et principaux intervenants ciblés, soit l'expérience en conception, préparation, administration, logistique et animation de séances de consultation publiques un peu partout au Canada.</p> <p>Parmi les membres du personnel, il doit y avoir : au moins un (1) chargé de projet ou une (1) chargée de projet, et au moins une (1) personne possédant une expérience en sociologie, en travail social, en santé mentale, en santé liée à la consommation de substances ou dans un domaine de spécialité équivalent.</p> <p>Le soumissionnaire peut proposer des ressources supplémentaires, mais leur rôle doit être clairement décrit dans la proposition technique, et elles doivent être comprises dans la proposition financière.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M3	<p>Le soumissionnaire doit attester par écrit qu'il peut fournir les services dans les deux langues officielles.</p> <p>N.B. : Les personnes participantes doivent pouvoir s'exprimer dans la langue officielle de leur choix (anglais ou français), et les ressources proposées doivent, au besoin, pouvoir présenter dans l'autre langue un résumé de leurs commentaires au groupe.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M4	Le soumissionnaire doit attester par écrit qu'il pourra réaliser les tâches décrites dans l'énoncé des travaux avant le 29 février 2024.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M5	La proposition technique ne doit pas dépasser 20 pages (annexes exclues).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M6	Le Fournisseur reconnaît et accepte le présent énoncé des travaux et toutes les exigences liées aux éléments livrables qui y sont prévues.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PARTIE B – CRITÈRES COTÉS

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit présenter sa démarche, sa méthodologie et son plan de travail en détail en décrivant comment il s’y prendrait pour mener à bien le projet et réaliser les objectifs établis. Chaque proposition sera évaluée selon les critères cotés dans les trois (3) catégories ci-dessous. Il faut aborder tous les critères.

Catégorie	Points max.
R1 : Expérience de l’équipe de projet en organisation et en animation de consultations publiques	50
R2 : Méthodologie et plan de travail	25
R3 : Qualité de la proposition	5
Total	80

La proposition doit obtenir au moins 56 points sur 80 (70 %) pour passer à l’étape de l’évaluation financière.

R1 : Expérience de l’équipe de projet en organisation et en animation de consultations publiques

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il remplit chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il devra l’adapter au contexte pour mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous. Par récent, on entend « dans les trois dernières années ».

Élément	Critère coté	Points max.
R1A Le soumissionnaire doit fournir deux exemples de projets qui démontrent son expérience en synthèse de données recueillies dans le cadre de consultations sur la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances.	L’exemple doit indiquer a) le nombre et le type d’intervenantes ou intervenants qui ont participé aux consultations publiques, et b) l’utilité des données recueillies pour le client et la méthode employée pour les synthétiser. Les points sont attribués comme suit : - Jusqu’à 3 points si l’exemple montre que le soumissionnaire a une expérience satisfaisante en rédaction de rapports synthétisant les données recueillies pendant des consultations publiques pour préparer des recommandations. - Jusqu’à 5 points si l’exemple montre que le soumissionnaire a une expérience plus que satisfaisante en rédaction de rapports synthétisant les données recueillies pendant des consultations publiques pour préparer des recommandations.	10
R1B	Pour chaque exemple, les points sont attribués	20

<p>Le soumissionnaire doit fournir trois exemples de projets qui démontrent son expérience en organisation de consultations publiques auprès de personnes ayant une expérience passée ou présente des systèmes canadiens de soins en santé mentale ou en consommation de substances; de personnes inuites, métisses ou issues des Premières Nations du Canada; ou de membres des communautés racisées du Canada.</p>	<p>comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre une capacité satisfaisante du soumissionnaire à mobiliser des groupes ciblés sans préjugés. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre une capacité supérieure du soumissionnaire à mobiliser des groupes ciblés autour d'une discussion sur leur expérience du système de santé ou des outils technologiques de santé. <p>Jusqu'à 5 points supplémentaires si les trois exemples démontrent la consultation de différents groupes cibles (personnes ayant une expérience passée ou présente, personnes inuites, métisses ou issues des Premières Nations du Canada, ou membres des communautés racisées du Canada).</p>	
<p>R1C</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir deux exemples de projets qui démontrent son expérience en recherche préliminaire venant appuyer les consultations publiques sur la santé mentale et la santé liée à la consommation de substances.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre l'expérience du soumissionnaire en recherche/repérage préliminaire venant appuyer des consultations publiques. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre l'expérience du soumissionnaire en recherche/repérage préliminaire précisément sur les technologies numériques. 	10
<p>R1D</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un exemple de projet qui démontre son expérience en normalisation ou en création d'autres documents d'orientation sur le sujet.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre l'expérience du soumissionnaire en normalisation ou en création de documents d'orientation. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre que le soumissionnaire comprend les évaluations de certification et de conformité. 	5

R2 : Méthodologie et plan de travail

Le soumissionnaire doit décrire en détail la démarche et la méthodologie qu'il propose. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Élément	Critère coté	Points max.
<p>R2A</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter une méthodologie détaillée et les ressources prévues pour l'exécution de tous les aspects du projet.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si la description de la méthodologie est satisfaisante (description incomplète, imprécise ou non réaliste ou techniquement applicable). - Jusqu'à 6 points si la description de la méthodologie est plus que satisfaisante (description suffisamment détaillée, précisant notamment les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux, mais qui manque tout de même un peu de précision). - Jusqu'à 10 points si la description de la méthodologie est excellente (description suffisamment détaillée, précisant notamment les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux; démarche et méthodologie complètes, réalistes, réalisables sur le plan technique et adaptées aux résultats attendus des consultations publiques). 	<p>10</p>
<p>R2B</p> <p>Le soumissionnaire doit établir un plan de travail clair pour assurer l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p>Dans le plan de travail, le soumissionnaire doit, au minimum, définir les buts et les objectifs du projet, les ressources qui lui seront consacrées, les contraintes et l'échéancier du projet. Il peut y ajouter un diagramme, p. ex.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 4 points si le plan de travail est satisfaisant (répond aux objectifs du projet et à certains éléments du chemin critique, explique dans une certaine mesure le raisonnement derrière l'échéancier et présente un survol des ressources qui seront utilisées). - Jusqu'à 7 points si le plan de travail est plus que satisfaisant (répond aux objectifs du projet et à la plupart des éléments du chemin critique, explique le raisonnement derrière l'échéancier, et présente les 	<p>10</p>

Élément	Critère coté	Points max.
un diagramme de Gantt, sous réserve qu'il soit lisible.	<p>ressources qui seront utilisées et certaines des principales hypothèses sous-jacentes).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 10 points si le plan de travail est excellent (répond aux objectifs du projet et à tous les éléments du chemin critique, explique en détail le raisonnement derrière l'échéancier, présente les ressources qui seront utilisées et toutes les principales hypothèses sous-jacentes, et précise dans l'échéancier quelles activités nécessiteront le soutien ou l'approbation du CCN). 	
<p>R2C</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter une stratégie d'atténuation des risques claire.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont indiqués et assez bien décrits. - Jusqu'à 5 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont clairement décrits et que la stratégie d'atténuation est solide. 	5

R3 : Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation technique jugera de la qualité de la proposition, à savoir si le contenu est organisé de façon claire et exhaustive. Le contenu de la proposition doit être correctement mis en forme, organisé et rédigé, de sorte que le comité puisse facilement trouver chacun des éléments répondant aux critères obligatoires et cotés.

Élément	Critère coté	Points max.
<p>R3A</p> <p>La proposition doit être claire, concise et professionnellement rédigée.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais quelque peu difficile à lire, et contient plusieurs fautes d'orthographe ou de grammaire qui nuisent à la compréhension. - Jusqu'à 5 points si la proposition est très bien organisée, concise et clairement rédigée, et contient très peu de coquilles, voire aucune. 	5

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

Veillez remplir le formulaire de proposition financière ci-dessous et le soumettre en tant que **PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière**.

Livvable décrit dans l'énoncé des travaux		Durée du travail (en jours) des animateurs et animatrices	Durée du travail (en jours) des autres ressources proposées*	Coûts
Activité 00 : Document préliminaire				
Activité 10 : Leadership et mobilisation				
Activité 20: Consultations publiques				
Activité 30 : Publication				
Autres coûts**	Coûts additionnels 1			
	Coûts additionnels 2			
	Coûts additionnels 3			
	Coûts additionnels 4			
Total				

* *Des ressources proposées (autres que les animateurs et animatrices) peuvent être ajoutées, mais elles doivent être indiquées.*

** *Veillez décrire tous les coûts additionnels prévus, non liés au personnel (p. ex. : les frais d'impression). Ajoutez des lignes au besoin.*

Notes :

La proposition financière doit indiquer les coûts associés au travail de l'équipe de projet et les coûts directs associés aux consultations publiques. Ces coûts directs seront évalués et approuvés par le CCN avant chaque activité.

Les frais de déplacement et d'hébergement de la personne responsable de l'animation et de toute autre ressource seront remboursés sur présentation des factures, sous réserve de l'approbation du CCN. Il n'est pas nécessaire d'inclure une estimation de ces coûts dans la proposition financière.

Les coûts pour assurer une « Offre active » comme le prescrit la *Loi sur les langues officielles* du Canada (c'est-à-dire offrir des services aux personnes dans la langue officielle de leur choix et bel et bien les rendre) doivent être inclus dans la section Autres coûts.

Tous les chiffres mentionnés doivent être en dollars canadiens, avant taxes.